

hésitation L3 privée/ publics

Par **icegrenier**, le **12/08/2020** à **10:11**

bonjour,

je rentre en L3 et j'ai une très forte hésitation : je ne sais pas quoi choisir entre le droit privé et le droit public.

j'ai plus d'affinités et de meilleures notes en droit privé mais je suis attiré par des master tel que les droits de l'Homme (public). est-ce rédhibitoire de choisir droit privé en licence pour faire un master de droit public?

merci à ceux qui tenteront de me conseiller

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2020** à **12:08**

Bonjour

Selon ma conception, les droits de l'Homme relèvent autant du droit privé que droit public, puisque le juge judiciaire est le garant des libertés individuelles.

Cela dit, pour accéder à un tel Master il faut impérativement avoir suivi un cours de libertés publiques.

Si la Licence droit privé offre la possibilité de suivre cet enseignement, je pense que c'est jouable.

Dans le cas contraire, il faudra opter pour la Licence droit public.